

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votants : 20
Date de la convocation : 08 mars 2024
Date de publication : 21 mars 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

Membres excusés :

Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Madame Joëlle LEPETZ	Madame Isabelle MANGIN	

Décision DB07/24

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental du Jura au titre des Espaces Naturels Sensibles – Pelouses sèches des Monts dolois

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé une action de fond pour la préservation et la gestion durable du réseau des pelouses sèches des Monts dolois et du pourtour du Massif de la Serre, sites pour certains labellisés Espaces Naturels Sensibles (ENS) par le Département du Jura qui mène une politique volontariste de préservation du patrimoine naturel et d'ouverture au public de ces espaces.

Par convention avec le Conseil Départemental du Jura et les communes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est garante de la préservation, de la gestion, de l'entretien, de l'ouverture au public et de la communication sur les sites labellisés.

En 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole poursuit son engagement par un programme d'actions sur les sites des Rangs, de la Charme, du Mont Coq (le mont et la Charme) et du Grand Mont (Combe au loup).

Les communes concernées sont Archelange, Champvans, Monnières et Authume.

Missions d'études :

- Le Grand Mont et la pelouse de la Charme feront l'objet de l'élaboration de leur plan de gestion.
- Une mission d'expertise sera externalisée au Conservatoire d'Espaces Naturels pour l'évaluation de la pression du pâturage sur la végétation au Mont Coq (Champvans).

Le coût total prévisionnel des études s'élève à 15 000 €.

Travaux :

Des travaux de reconquête du patrimoine naturel des pelouses sèches et des travaux d'amélioration des parcs seront engagés aux Rangs, à la Charme d'Archelange et à la Charme de Champvans/Monnières. Des travaux de gestion seront poursuivis à la mare de la Charme (Champvans).

Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 13 000 €.

Les dépenses sont imputées au budget 2024, sur l'antenne C70-004 « Milieux naturels » du Service Environnement.

Les missions d'études et les travaux feront l'objet d'une demande de subvention distincte conformément à la demande des services du Département du Jura.

Le plan de financement prévisionnel pour les missions d'études est le suivant :

Plan de financement prévisionnel 2024	Dépenses		Recettes	
	Coûts € TTC / Net	Assiette éligible € HT	Subventions	Autofinancement
	CAGD		CD39 70%	CAGD 30%
Plans de gestion	12 000	12 000	8 400	3 600
Expertise du CEN FC	3 000	3 000	2 100	900
Sous Total		15 000 €	10 500 €	4 500 €
TOTAL	15 000 €		15 000 €	

Montant de l'aide financière sollicité : 10 500 € (études)

Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :

Plan de financement prévisionnel 2024	Dépenses		Recettes	
	Coûts € TTC / Net	Assiette éligible € HT	Subventions	Autofinancement
	CAGD		CD39 70%	CAGD 30%
Travaux aux Rangs	2 000	2 000	1 400	600
Travaux à la pelouse de la Charme	6 000	6 000	4 200	1 800
Travaux à la mare et à la pelouse de la Charme	5 000	5 000	3 500	1 500
Sous Total		13 000 €	9 100 €	3 900 €
TOTAL	13 000 €		13 000 €	

Montant de l'aide financière sollicitée : 9 100 € (travaux)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le programme d'intervention 2024 sur les pelouses sèches des Monts dolois,
- **DE SOLLICITER** une aide au meilleur taux auprès du Conseil Départemental du Jura et déposer les dossiers de demande de subvention en conséquence,
- **D'ENGAGER** toutes les démarches nécessaires aux demandes de subvention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

SCRUTIN POUR : 20
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Services Techniques / Environnement
- Conseil Départemental du Jura

*Fait à Dole, le 14 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHÈRE.

